



République Française

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal de la Commune se réunira en séance ordinaire le :
Jeudi 25 septembre à 20 heures 45
en salle du Conseil Municipal

La séance sera diffusée sur Internet en direct

Pour suivre le conseil municipal en direct :

rendez-vous le **jeudi 25 septembre 2025 à 20h45** sur
la page d'accueil du site internet
de la ville <https://marolles-en-hurepoix.fr/>
puis cliquez sur :

« Conseil municipal du 25 septembre : suivre le direct »

ORDRE DU JOUR

1. Budget principal : Décision Modificative n° 2.
2. Subvention au profit de l'association « Foot loisirs ».
3. Personnel communal : modification du tableau des effectifs (création d'un poste d'Agent Polyvalent des Services Techniques-Propreté Urbaine).
4. Ralliement à la procédure de renégociation avec le CIG pour notre assurance statutaire.
5. Compte-rendu des actes effectués par le maire par délégation du Conseil Municipal, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.
6. Questions diverses.

Marolles-en-Hurepoix, le 19 septembre 2025

Georges JOUBERT,
Maire

